

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER EN CONSTRUCTION :
ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

CODE : 32 53 08 U31 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER EN CONSTRUCTION : ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice des missions du bachelier en construction ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En bachelier en construction : stage d'intégration professionnelle :

- ◆ contribuer à la réalisation de tâches décrites dans le profil professionnel du bachelier en construction ;
- ◆ décrire, au travers d'un rapport, ses activités et en effectuer une analyse critique mettant en évidence les liens entre sa formation et ses futures compétences professionnelles.

En métré - devis – planning :

à partir d'un dossier de construction,

en utilisant le support informatique et la documentation appropriés :

- ◆ réaliser le métré d'un projet ;
- ◆ en calculer le devis ;

- ◆ en établir le planning.

En dessin technique et DAO en construction

*en respectant les normes, les échelles, les conventions symboliques et les notations spécifiques du dessin,
à partir de situations issues de la vie professionnelle relatives à la construction,
conformément aux consignes données,
au moyen d'un logiciel de DAO, approprié installé sur un ordinateur :*

- ◆ analyser les éléments constitutifs des plans d'un projet de construction et les situer ;
- ◆ dessiner les différentes vues (plans, coupes, élévations, détails, axonométries, etc.) d'un projet de construction ;
- ◆ réaliser les mises en page et l'impression des plans.

En hydraulique appliquée

*en respectant les normes en vigueur et les principes de gestion durable,
face à des situations liées à la profession,
conformément aux consignes données :*

- ◆ décrire et expliquer le rôle des principaux éléments qui interviennent dans les processus de distribution, de démergement, d'égouttage et d'assainissement ;
- ◆ analyser le fonctionnement de dispositifs hydrauliques grâce aux principes hydrostatiques ;
- ◆ expliquer des phénomènes hydrauliques ;
- ◆ choisir et dimensionner un réseau élémentaire public et un réseau élémentaire privé :
 - de distribution,
 - d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Bachelier en construction : Stage d'intégration professionnelle », code n° 325309U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie ;

et

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « métré – devis - planning », code n° 323121U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie.
et

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « dessin technique et DAO en construction», code n° 398105U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie ;

et

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « hydraulique appliquée», code n° 325266U31D2, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie ;

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ d'effectuer, de façon autonome, différentes tâches relevant du profil professionnel en développant ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant et analysant d'un point de vue critique le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage aux niveaux technique, scientifique, administratif et communicationnel.

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- ◆ le degré d'autonomie atteint,
- ◆ la cohérence, la précision et la logique du rapport,
- ◆ la pertinence du vocabulaire technique,
- ◆ le degré de qualité de la présentation.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre des finalités de la section « Bachelier en construction »₁,
dans le respect des normes de sécurité, de l'environnement et des biens et des personnes,
en développant des compétences de communication et d'esprit critique :*

- ◆ de respecter :
 - le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de

stage,

- les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
- ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les locaux, sur chantier, dans l'entreprise et à l'utilisation du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration professionnelle notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ de communiquer avec la personne ressource et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- ◆ de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
- ◆ de présenter un rapport circonstancié d'activités mettant en évidence les résultats de ses acquis ;
- ◆ de participer aux différents travaux du métier de manière constructive en se conformant aux instructions données parmi les tâches suivantes :
 - analyser un projet de construction sous ses aspects techniques, administratifs et budgétaires ;
 - proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes techniques ;
 - assurer le suivi technique, administratif et budgétaire d'un ou de plusieurs chantiers jusqu'au parfait achèvement des travaux (devis, coût prévisionnel, installation de chantier, états d'avancement, planification, ...) ;
 - participer à l'élaboration et la réalisation des différents dossiers techniques, administratifs, d'adjudication et d'exécution (plans, cahiers des charges, métrés, techniques spéciales ...) ;
 - prévoir et organiser, à partir d'un dossier technique, les différents outils et moyens permettant l'exécution des travaux de constructions nouvelles, de rénovation voire d'entretien dans les meilleures conditions de délais et de coûts ;
 - appréhender la dimension commerciale et financière de l'entreprise ;
 - établir les relations avec les différents partenaires externes (clients, fournisseurs, services administratifs, sous-traitants, ...) ou internes à l'entreprise (bureau d'études, services gestionnaires, chef de chantier, équipes ...) ;
 - participer aux mesures topographiques et à l'interprétation des analyses de terrain ;
 - mettre en œuvre des connaissances techniques et architecturales soit du bâtiment et de la voirie locale, soit des ouvrages d'art, des voies de communication (routes, voies navigables et ferrées) en appliquant les réglementations en vigueur ;
 - contribuer, à tous les niveaux de l'entreprise, à la mise en œuvre des prescriptions du plan de sécurité et de santé, et à l'identification des risques et envisager les mesures à prendre.

4.2. Programme pour le chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ d'assurer les contacts nécessaires avec les lieux de stage ;
- ◆ d'avaliser le contenu du stage en fonction des spécificités de l'entreprise qui accueille l'étudiant et de lui en communiquer le résultat ;
- ◆ d'encadrer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;
- ◆ d'évaluer l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler ;
- ◆ de suivre et de conseiller l'étudiant dans la présentation de son rapport ;
- ◆ d'évaluer le rapport de stage.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Code U

7.1. Etudiant : 120 périodes

Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation du bachelier en construction	CT	I	20
Total des périodes			20